



REGLEMENT DU TONNERRE

BASKET CLUB 2024-2025

À COMPLETER ET À ENVOYER PAR E-MAIL :

tonnerrebasketclub@gmail.com

Remboursement de licence :

Aucun remboursement passé le mois d'octobre sauf en cas d'une grosse blessure (sur présentation d'un certificat médical mentionnant une incapacité jusqu'à la fin de saison) ou mutation professionnelle.

Obligation d'arbitrage et de table de marque :

Toute personne désignée se trouvant indisponible doit trouver un remplaçant.

Maillots :

Le jeu de maillots doit être lavé à tour de rôle après chaque match. Tous les maillots doivent être rendus à l'assemblée générale.

Déplacements :

Chaque parent ou licencié désigné doit assurer le transport de l'équipe ou à défaut permuter avec une autre personne dès que possible.

Respect des bénévoles :

Entraîneurs et responsables d'équipes, arbitres et OTM.

Fautes techniques et faute disqualifiante :

Les fautes techniques et disqualifiantes sont à la charge des joueurs.

Rappel :

- 1ère faute technique est à 20,00 €
- 2ème faute technique est à 40,00 €
- 3ème faute technique est à 70,00 €
- 4ème faute technique et disqualifiante : 100,00 €

Respect du matériel et des locaux.

Signature du licencié ou de son(sa)
représentant (e) légal (e) :

Fait à _____, le _____